

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 28 Avril 2014

Objet : L'an deux mille quatorze et le vingt huit Avril à 17h30
Barème de participation communale pour Ecoles 2014/2015
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

N° 1404/07

**MM. THAON, FRERE, BLANCHI, VICTOR, MASSEGLIA, BERTIN,
MMES : FERRIERI, SANTONI, LAURENT, ROUANET, EL-HEFNAOUI, ISNART,
BRUNN-ROSSO, PENIELLO**

Le Président rappelle que dans toute la zone d'action du Conservatoire, des interventions musicales dans les écoles primaires ont été mises en place. Elles constituent la base de l'action culturelle musicale car elles s'adressent aux enfants dès le cours préparatoire par une sensibilisation musicale confiée à des enseignants spécialisés. Le principe de fonctionnement varie suivant le niveau de la classe (3/4 d'heure à 1 heure par semaine) sur une période étalée sur un semestre sous forme d'ateliers ou de classes individualisées.

Après en avoir délibéré, le Comité adopte **à l'unanimité** le tarif communal pour les interventions musicales en milieu scolaire de la période 2014/2015 :

- 460 € par semestre et par classe pour les Écoles Primaires en 2014/2015

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

**Le Président,
Jean THAON**

